



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 9/2017

Concerne : Travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier et mise en place de feux de circulation sur la route de la Croix-Blanche - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 490'000.-- (quatre cent nonante mille francs) en vue de divers travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier et de mise en place de feux de circulation sur la route de la Croix-Blanche.

1 Préambule

Entretien routier communal

Le réseau routier de la commune subit les affres de notre climat, ainsi qu'un trafic en constante augmentation et doit être régulièrement entretenu.

Les travaux dont il est question dans ce préavis concernent :

- le renforcement du Chemin des Croisettes (sur la demi-chaussée côté Sud) ;
- le reflashage de différentes routes et chemins de la Commune ;
- la construction d'une portion de trottoir sur le chemin de l'Eglise.

D'autres routes ou chemins méritent autant d'attention que les chemins précités. Comme l'an passé, la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre d'importants travaux sur des voies qui devront être ouvertes ces prochaines années pour des travaux de collecteurs ou d'autres services officiels.

Sécurisation du passage piétons à hauteur de la route de la Croix-Blanche 17

Le passage pour piétons, sis à la hauteur de la route de la Croix-Blanche 17, est réputé dangereux à la descente en direction de Lausanne, en raison d'une visibilité d'environ 40 m en sortie de virage. A la montée, la visibilité est acceptable (environ 70 m).

Des bandes rugueuses, dans le sens descente, ont déjà été posées pour le sécuriser en attirant l'attention des automobilistes. Il a même été envisagé de le supprimer. Cependant, il est certain qu'il s'agit d'un point de passage obligé pour les usagers des transports publics pour rejoindre l'arrêt de bus « Planches » des lignes n°45, 46 et 64. En cas de suppression, nul doute qu'aucun usager ne prendrait le temps de faire le détour par celui situé en amont, à la hauteur de la route de la Croix-Blanche 19a. De la même manière, il serait difficile de le déplacer plus bas sans de grands aménagements, à savoir la création d'un trottoir à droite en montant.

2 Travaux projetés

Renforcement de chaussée sur le chemin des Croisettes

Plusieurs services (eau, gaz, multimédia et Swisscom) prévoient des travaux de renouvellement de leur réseau sur le chemin des Croisettes. Ce tronçon routier présentant une dégradation conséquente (notamment des fissurations et des déformations), une réflexion a été menée afin de réaliser des travaux de réfection routière de manière coordonnée. A cet effet, des mesures de portance et des carottages ont été réalisés dans le courant du mois de mars. L'expertise a révélé la nécessité de renforcer la superstructure routière pour supporter le trafic donné pour les 20 prochaines années. Sur cette zone, le trafic est en effet particulièrement important en raison des lignes de bus.

Cette année seule la demi-chaussée côté sud est concernée. L'autre demi-chaussée fera l'objet d'un nouveau préavis l'année prochaine en intégrant également des mesures d'assainissement du bruit routier.

Reflashages de routes / construction d'un trottoir

Divers travaux de reflashages de routes sur la commune sont également nécessaires. Les tronçons concernés sont décrits ci-dessous :

- Sentier du Bois-de-la-Chapelle ;
- Sentier de l'Arzillier ;
- Chemin des Tuileries ;
- Diverses autres zones ponctuellement dégradées sur la commune.

Par ailleurs, sur le chemin de l'Eglise, le trottoir sera prolongé sur environ 40 mètres.

Installation de feux de régulation du trafic sur la route de la Croix-Blanche

Les travaux consisteront en la pose d'une installation de régulation de trafic pour deux passages pour piétons synchronisés. Cela signifie que lorsqu'un piéton demande le passage, les deux feux stopperont la circulation en même temps.

Cela permettra d'assurer une meilleure sécurité des différents usagers piétons mais aussi, de fluidifier le trafic, y compris les transports publics, venant de la route de Montblesson, notamment aux heures du trafic pendulaire.

La pose d'installation de régulation du trafic n'est pas soumise à une enquête publique (publication dans la FAO). Une simple autorisation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est requise. Cela ne devrait pas poser de problème particulier, dans la mesure où cette modification nous a été suggérée par l'instance cantonale.

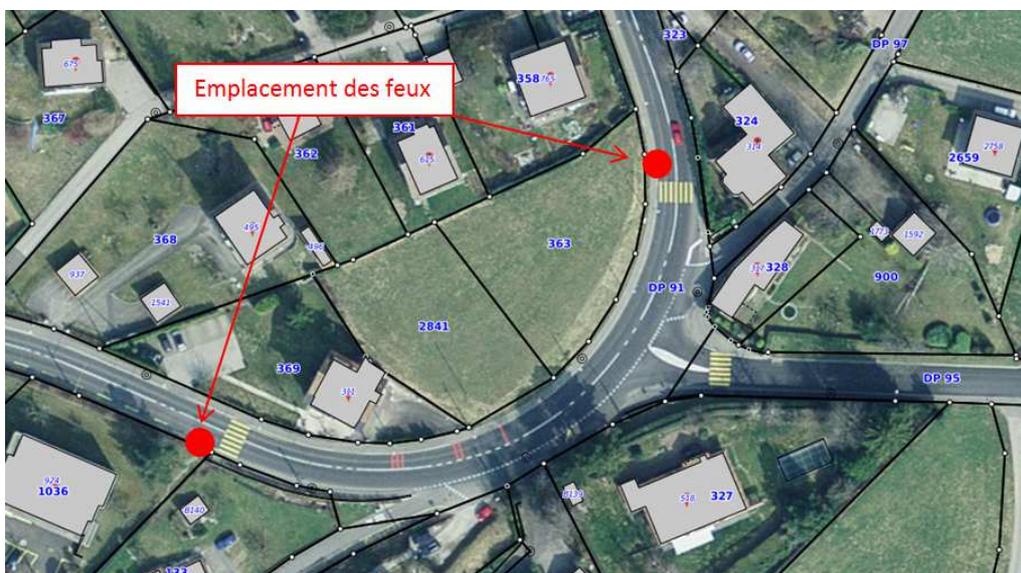
Le départ du bus de l'arrêt des Planches entraînera la phase rouge pour les automobilistes. La pose d'une boucle inductive détectera les véhicules en attente sur la route de Montblesson afin de faciliter leur incorporation vers la route de la Croix-Blanche.

Principales zones de travaux



La zone de renforcement de structure de chaussée apparaît en bleu. Les principales zones de reflachages et la portion de construction du trottoir sont dessinées en rouge. En raison de leurs caractères ponctuels les autres zones dégradées ne figurent pas sur la carte.

La zone de mise en place des feux au niveau de la Croix-Blanche figure en vert sur le plan global de la commune. Les emplacements exacts sont détaillés ci-dessous :



3 Planning

L'ensemble de ces travaux débiteront dès l'acceptation du présent préavis, par des interventions qui ne perturberont pas trop la circulation, et dont la plupart seront effectuées pendant les vacances scolaires d'été, période à faible circulation sur le territoire de la commune.

4 Coût des travaux

Le coût des différents travaux se présente comme suit :

Renforcement de chaussée (Ch. des Croisettes) * :		
Mesures de portances et analyses (y.c. mesures préalables à l'étude)	CHF	10'000.-
Travaux de génie civil	CHF	200'000.-
Honoraires de l'ingénieur civil (projet et direction travaux)	CHF	15'000.-
Constat des bâtiments	CHF	5'000.-
Gestion de la circulation (modification des feux, circulation alternée)	CHF	20'000.-
Sécurité - signalisation (modification des îlots et glissières, marquage)	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	15'000.-
Sous-total	CHF	280'000.-
Divers reflachages et construction d'un trottoir		
Travaux de génie civil pour les divers reflachages	CHF	60'000.-
Travaux de génie civil pour la construction d'un trottoir	CHF	25'000.-
Sous-total	CHF	85'000.-
Sécurisation du passage piéton (Rte de la Croix-Blanche 17)		
Installation des feux de régulation de trafic	CHF	65'000.-
Travaux de génie civil (y.c. raccordement au réseau électrique)	CHF	30'000.-
Signalisation (verticale et horizontale)	CHF	20'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-
Sous-total	CHF	125'000.-
TOTAL TTC	CHF	490'000.-

* Pour les travaux sur le chemin des Croisettes, une clé de répartition des coûts doit encore être définie entre les différents services engagés dans ce chantier. Cela permettra de réduire le montant final des travaux.

5 Aspects financiers

Ces montants figurent au plan des investissements. Une partie du financement nécessitera probablement un recours à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 9'138.50 (calculée à 1.865 % au 31.12.2016).

Excepté l'éventuel service de la dette et une infime augmentation du coût de l'entretien lié à la création du nouveau trottoir, ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses de fonctionnement nouvelles.

6 Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 9/2017 du 18 mai 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 490'000.-- (quatre cent nonante mille francs) pour la réalisation travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier et de mise en place de feux de circulation sur la route de la Croix-Blanche, tels que présentés dans le présent préavis ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 18 mai 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Maurice Mischler



Le Secrétaire :



Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard